



- Copie des documents prouvant les travaux scientifiques réalisés par le candidat dans sa filière et sa spécialité; antérieurement ou postérieurement; à l'obtention du diplôme exigé; le cas échéant (copies des publications et communications scientifiques; copie de la page le l'ouvrage scientifique qui porte 14ISBN (international Standard Book Number).

- les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans de domaine de l'enseignement supérieur; le cas échéant.

- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine le l'enseignement après l'obtention du diplôme exigé, auprès des établissements relevant des autres secteurs d'activité, le cas échéant.

- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat, après l'obtention du diplôme exige, dans les établissements relevant des autres secteurs d'activité, le cas échéant, accompagnées d'une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné.

- Une fiche familiale pour les candidats mariés.

- Une copie de la carte d'handicapé du candidat, les cas échéant.

- La période d'inscription pour le concours sur titre a travers la plateforme numérique PROGRES est limité de quine (15) jours a compter de la date de la première publication de cet avis dans les journaux écrits.

- L'absence du candidat à l'entretien du concours de sélection avec la commission charger de la sélection a la date et l'heur précisées sur la convocation entrainera l'exclusion de la personne du concours sur titre.

- Chaque candidat peut consulter les résulta de son dossier de candidature au concours sur titre pour accéder au grade de maitre-assistant class B via la plateforme numérique **PROGRES** à l'aide de son compte électronique et ce après l'avoir publié par l'établissement universitaire concerné.